

seule usine de ciment de Terre-Neuve. Elle a consacré plusieurs millions de dollars à un terminus de l'autre côté de l'île, à St. John's, car elle était persuadée de pouvoir participer au projet. Or, que s'est-il passé? Le gouvernement, qui a donné sa parole, qui a établi les règles du jeu et qui a parlé des promesses de l'avenir, a modifié ces règles du jeu du tout au tout. Il a complètement laissé tomber les forages sous-marins au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Cette usine, qui est établie dans une région où le chômage atteint 30 p. 100 et qui a été en mesure d'obtenir le financement nécessaire des banques au départ, passe maintenant tous les jours dans la crainte d'apprendre que la mise en valeur qui avait été promise, sera maintenant abandonnée. A la suite de la politique financière adoptée par le gouvernement, on a le sentiment parmi les intéressés, à Terre-Neuve, que quelqu'un est mort dans la famille et que personne n'a pris la peine d'annoncer la date des funérailles. C'est le sentiment qu'on éprouve à Terre-Neuve. C'est dans ce genre de climat que 6,000 fonctionnaires défilent dans les rues de Terre-Neuve, au moment où nous parlons.

Le gouvernement n'est pas responsable de la chute des prix pétroliers. Je ne le blâme pas pour une chose qui ne dépend pas de sa volonté. Il n'a également rien à voir dans la reprise économique. Elle dépend de facteurs économiques mondiaux et non de sa politique. Si on ne peut lui reprocher la baisse des prix, on ne peut également pas lui attribuer des facteurs économiques positifs qui découlent de la conjoncture mondiale.

Par contre, permettez-moi de dire aux députés, que le gouvernement est responsable d'une chose, à savoir d'avoir modifié les règles du jeu. C'est lui qui a retiré des crédits qui avaient été promis encore dans le budget de mai dernier. C'est lui qui n'a pas tenu ses promesses, à la suite desquelles des investissements importants avaient été réalisés à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Voilà ce dont le gouvernement est responsable.

Le gouvernement s'en tient à une doctrine selon laquelle on doit laisser jouer les lois du marché et il ne fera donc rien pour empêcher la déconfiture du secteur pétrolier de l'Alberta. Cette attitude capitaliste est tellement ancrée chez lui qu'il assistera en spectateur à ce qui se passera au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Il y a pire encore. Pire quand on sait que 84 hommes ont péri dans le naufrage de l'*Ocean Ranger*, 84 hommes qui se sont noyés alors que l'on aurait pu prévenir l'accident. Pire si l'on songe qu'une commission d'enquête fédérale-provinciale a recommandé certains changements et certaines améliorations qui coûteraient 20 millions de dollars. Certaines excellentes recommandations visaient à assurer des moyens de sauvetage adéquats dans l'éventualité d'un accident semblable. Le gouvernement n'a pas donné suite aux principales recommandations de la commission d'enquête qui a examiné le naufrage de l'*Ocean Ranger*.

Aujourd'hui on a déposé un projet de loi à la Chambre, le C-75, une mesure concernant les transports qui est un tissu d'absurdités. En dépit des recommandations de la commission et des décisions de la Cour d'appel fédérale, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a refusé de passer la compétence concernant des plates-formes de forage au ministre des Transports (M. Mazankowski). Pourquoi, puisque la ministre des Transports a compétence sur tous les bateaux ou tout équipement qui flotte dans nos eaux et qui

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

relèvent de la Loi de la marine marchande du Canada? Pourquoi le ministre n'aurait-il aucun pouvoir dans ce domaine? Pourquoi la ministre de l'Énergie tient-elle à ses pouvoirs? Est-ce logique? Des conflits de personnalité mijotent au cabinet. L'autre jour, alors que j'assistais à une séance du comité législatif qui étudie le projet de loi C-75, on a ajouté une phrase à un projet de loi qui dit qu'en matière de sécurité—ces questions qui concernent la vie et la sécurité des travailleurs des plates-formes de forage—les pouvoirs seront partagés entre une ministre de l'Énergie assoiffée de pouvoir et un bâtisseur . . .

Mme Sparrow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si les propos que tient le député concernent le projet de loi C-85 dont l'objet est d'abroger les subventions d'encouragement au secteur pétrolier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que la députée de Calgary-Sud (M^{me} Sparrow) a raison. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) devrait s'en tenir au projet de loi à l'étude.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais traiter plus spécialement du projet de loi C-85. Je suis sûr que la députée de l'Alberta comprend pourquoi j'étais aussi ému à la première occasion que j'ai eue de manifester mon dégoût devant une situation dont le ridicule saute aux yeux à cause de mesquineries politiciennes.

Je rappelle à ma collègue de l'Alberta, qui m'a engagé à m'en tenir à l'objet du C-85, qu'elle doit se sentir terriblement frustrée, comme tous ses collègues albertains d'ailleurs, de voir des milliers d'emplois, surtout au cours des quatre ou cinq dernières semaines, fondre comme neige au soleil, alors que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se contente de dire que . . .

● (1520)

Mme Sparrow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue ne s'en tient toujours pas à l'objet du projet de loi qui prévoit la suppression des subventions d'encouragement du secteur pétrolier.

M. Tobin: Je suis tout à fait dans le sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis persuadé que le député a encore quelques commentaires à faire et je sais qu'il va revenir à l'objet du C-85. Je crois qu'il s'efforce de le faire actuellement.

M. Tobin: C'est exact, monsieur le Président. Mes propos entrent parfaitement dans le cadre du projet de loi C-85 puisqu'ils concernent le régime fiscal global prévu pour ce fléau énergétique. Que les subventions d'encouragement du secteur pétrolier existent ou non, ce qui arrive à l'industrie pétrolière des régions éloignées a un rapport très étroit avec ce qui se passe en Alberta.

Il se peut que la députée de l'Alberta ne comprenne pas que tout cela n'est pas étranger à notre régime fiscal, mais je ne l'en admire pas moins. Elle est vraiment sérieuse et sincère. Je l'ai entendue exprimer sa profonde inquiétude du fait qu'on ne prenait aucune mesure face à la disparition des emplois en Alberta. Si elle ne comprend pas ce que je dis, je lui demande de me croire sur parole quand je dis que c'est pertinent. C'est effectivement pertinent parce que l'administration manifeste vis-à-vis de l'Alberta la même attitude que vis-à-vis de Terre-Neuve.